



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

MOUVEMENT 2020 – Fiche de contrôle syndical

A compléter avec soin en remplissant les cases correspondant à votre situation puis à renvoyer par mail à 94snudifo@gmail.com

Y joindre une copie de l'accusé de réception

Adhérent au SNUDI-FO 94 : OUI NON

Nom : Prénom : Date de naissance :

Email (à remplir avec soin) : Tél :

Fonction :

Certification : CAPPEI CAPASH LADIRE CAFIPEMF FLS Autre

Position : Autre

Affectation : à titre définitif provisoire plein temps temps partiel

Etablissement : mat élém collège IME Autre

Nom : Ville :

Éléments principaux du barème

Ancienneté Générale de Service (AGS)	10 pts/an au 31/08/20	
Enfants à charge	1 pt/enfant jusqu'à 18 ans inclus au 1 ^{er} /09/2020	
Total points		

Points de fonction et de stabilité - expérience professionnelle et parcours de l'agent

Postes de directions ou spécialisés (ASH, PEMF) sur postes équivalents	5 pts/an dans la limite de 30 points	
Enseignants non spécialisés sur postes ASH	5 pts/an dans la limite de 30 points	
Enseignants affectés sur un poste de direction à la phase d'ajustement 2019	5 pts	
Points de stabilité pour tous les BR nommés à titre définitif sur des postes de remplaçants au moyen d'un vœu large	10 pts/an → À compter du 1 ^{er} /09/2019	
Exercice de 5 ans de services effectifs et continus en éducation prioritaire au 31/08/2020 ; NB : Les durées de services acquises dans des écoles ou établissements différents relevant des réseaux REP et REP+ se totalisent entre elles et sont soumises au barème de 40 pts	40 pts (REP) / 80 pts (REP+) → Si même réseau	
Total points		

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL

Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –



[snudifo94](https://www.facebook.com/snudifo94) -



[@SNUDIFO94](https://twitter.com/SNUDIFO94)

☎ 01.43.77.66.81

Mesure de carte scolaire / Suppression de poste / Scission ou fusion d'école		
Bonification sur un poste équivalent (adj., PEMF, ASH, PDMQDC, ...) dans l'école	999 pts	
Mesure de carte scolaire directeurs	500 pts	
Bonification pour un retour dans l'école de fermeture de l'année N-1	350 pts	
Bonification sur un poste équivalent (adj., PEMF, ASH, PDMQDC, ...) dans la circonscription et/ou commune	300 pts	
Bonification sur un poste équivalent (adj., PEMF, ASH, PDMQDC, ...) dans le département	200 pts	
Bonification sur un poste équivalent (adj., PEMF, ASH, PDMQDC, ...) dans l'école ou la commune d'origine suite à une réintégration	100 pts	
Total points		

Enseignant reconnu RQTH / Bonification médicale conjoint ou enfant / Bonification sociale		
Situation de handicap reconnu pour l'enseignant, son conjoint ou son enfant	750 pts	
Bonification médicale	10 pts	
Bonification sociale	10 pts	
Total points		

Bonifications au titre de la situation familiale <u>Ces 3 bonifications ne sont pas cumulables entre elles et les points ne sont pas attribués sur les vœux portant sur des postes de TR.</u>		
Rapprochement de conjoint	30 pts forfaitaires + 1 pt/enfant de moins de 18 ans au 1 ^{er} /09/2020 Commune de la résidence prof. du conjoint :	
Parent isolé	30 pts forfaitaires Commune de scolarisation de l'enfant :	
Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe	30 pts forfaitaires → Qq soit le nbre d'enfants Commune d'exercice du conjoint : Commune de résidence de l'enfant : Commune de scolarisation de l'enfant : Communes demandées :	
Total points		

Caractère répété d'une même demande de mutation ainsi que son ancienneté		
Renouvellement du même 1 ^{er} vœu précis à compter du mouvement 2019	5 pts	
Total points		

Nous vous remercions de totaliser le nombre de points dont vous bénéficiez :

Ligne réservée aux élus du personnel :

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
 Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIFO94